

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-huit, du mois de septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GESTEL, légalement convoqué le dix-sept du mois de septembre, s'est réuni à la Salle du Lain, 2 Allée du Lain, sous la présidence de Michel DAGORNE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

### **Etaient présents :**

Monsieur Michel DAGORNE  
Madame Françoise MERRET  
Monsieur Loïc QUEGUINER  
Madame Catherine AUDRAN  
Monsieur Yves LE SAUCE  
Madame Elisabeth LIEUTIER  
Madame Nadia AVONDE  
Madame Sylvie BRETON  
Monsieur Christophe CARER  
Monsieur Laurent DUHENOY  
Monsieur Régis FAVENNEC

Madame Gwénaëlle GUEPEY  
Monsieur Jean-Marie GUYMARD  
Monsieur Frédéric HONORE  
Madame Khanitta JOMMUANG  
Monsieur Ludovic KARABOUE  
Madame Yvonne KARABOUE  
Madame Sylvie LE CROM  
Monsieur Ewan MAILLET  
Monsieur Mickaël OLLIERO  
Madame Jannick QUERRIEN  
Madame Annelise RALEC

**Absent excusé :** Monsieur Matthieu LECOMTE

**Pouvoirs :** Monsieur Matthieu LECOMTE à Monsieur Michel DAGORNE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Yves LE SAUCE

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 15 JUIN 2020**

#### **DCM 01-09-2020 : REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE GESTEL A AUDELOR**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 17 juin 2011, la commune de GESTEL avait décidé d'adhérer à AUDELOR (Agence d'Urbanisme et de développement Economique du Pays de Lorient).

Suite aux dernières élections municipales, il convient que le Conseil Municipal désigne un représentant à l'assemblée générale d'AUDELOR.

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne Monsieur Michel DAGORNE pour représenter la Commune au sein de l'assemblée générale d'AUDELOR.*

#### **DCM 02-09-2020 : COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS - PROPOSITION DUN COMMISSAIRE**

La Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) doit être renouvelée pour la durée du mandat 2020-2026. Composé de 11 membres (le Président de Lorient Agglomération ou le Vice-Président délégué et 10 membres titulaires remplacés en cas d'empêchement par 10 commissaires suppléants).

En vue de la constitution de la C.I.I.D. du mandat en cours, il appartient au Conseil Communautaire de proposer au Directeur Départemental des Finances publiques, une liste de contribuables en nombre double (20 titulaires et 20 suppléants).

La proposition qui sera faite au Directeur Départemental des Finances Publiques comprendra à minima 1 membre de chaque commune, soit titulaire, soit suppléant.

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal propose Madame Françoise MERRET, pour figurer sur la liste des commissaires titulaires et suppléants, à établir par Lorient agglomération en vue de la constitution de sa Commission Intercommunale des Impôts Directs en qualité de contribuable demeurant dans la commune.*

#### **DCM 03-09-2020 : ELECTION D'UN ELU REFERENT SUPPLEANT SECURITE ROUTIERE**

Par délibération en date du 15 juin dernier, le Conseil Municipal avait élu Monsieur Loïc QUEGUINER « élu référent sécurité routière », la Préfecture demande que le conseil municipal nomme un élu référent suppléant.

*Le Conseil Municipal, désigne Monsieur Jean-Marie GUYMARD « Elu Référent suppléant Sécurité Routière »*

#### **DCM 04-09-2020 : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION SOCLE COMMUNE TOPOGRAPHIQUE**

La convention socle commun topographique, co-construite avec les 25 communes de Lorient Agglomération, approuvée par délibération au conseil communautaire en date du 18 décembre 2018 nécessite un avenant portant sur :

- la participation financière annuelle de 5000 € HT révisable d'ENEDIS ;
- la réalisation d'une orthophotographie PCRSV2 (Plan du Corps de Rue Simplifié version 2) hors convention sans frais supplémentaires pour les partenaires ;

- des ajustements de formes sur le versement des données dans le socle commun ;
- la prise en compte de l'intégration de partenaires supplémentaires au groupement de commande (Lorient Habitat et la Société Publique Locale Bois Energie Renouvelable).

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le projet d'avenant à la convention socle commun topographique joint en annexe de la délibération.*

#### **DCM 05-09-2020 : CONVENTION DE PRET A USAGE AVEC MME LOUETOUX JENNIFER**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il avait été saisi d'une demande de Madame Jennifer LOUETOUX, domiciliée à Hennebont, qui demandaient à pouvoir utiliser une parcelle de terrain de la commune à un usage de parcage de deux chevaux (double-poney).

Cette parcelle, cadastrée section ZH N° 489, inutilisée par la commune, se situe entre le Centre d'Activité d'Arvor et les habitations de la rue de l'Argoat.

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la convention de prêt à usage avec Mme Jennifer LOUETOUX et autorise Monsieur le Maire à la signer.*

#### **DCM 06-09-2020 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) DUE PAR ORANGE AU TITRE DE 2020**

Paramètres de calcul pour 2020 :

Patrimoine	Longueur ou surface	Valeur calcul			Somme due Par orange Pour 2020
		Valeur 2006 Du ml ou m2	Coefficient d'actualisator	Valeur 2020 Du ml ou m2	
Artère aérienne	20,850	40 €	1,38853	55,54 €	1.158,01 €
Artère sous-sol	39,847	30 €	1,35756	41,66 €	1.660,03 €
Armoire	2	20 €	1,35756	27,77 €	55.54 €
<b>TOTAL 2020</b>					<b>2.873,58 €</b>

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide que le montant de la RDDP due par ORANGE au titre de 2020 sera de 2.873,58 €.*

#### **DCM 07-09-2020 : DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise les Décisions Modificatives Budgétaires suivantes*

1°) DECISION N°01/2020:

Section d'investissement :

**Dépenses**

Chapitre 21 - Article 2158 : Autre matériel et outillage : - 4.800 €  
Chapitre 21 - Article 2182 : Matériel de transport : + 4.800 €

2°) DECISION N°02/2020:

Section d'investissement :

**Dépenses :**

Chapitre 20 - Article 204182 : Immo. incorporelles Bâtiments et instal. : + 63.000 €  
Chapitre 23 - Article 2315 : Installations techniques en cours : - 34.000 €

**Recettes :**

Chapitre 13 - Article 1326 : Subvention d'équipement : + 29.000 €

3°) DECISION N°03/2020:

Section d'investissement :

**Dépenses**

Chapitre 21 - Article 2112 : Terrains de voirie : - 500 €  
Chapitre 21 - Article 2115 : Terrains bâtis : + 500 €

#### 4° ) DECISION N°04/2020:

##### Section d'investissement :

###### Dépenses

Chapitre 20 - Article 2031 : Frais d'étude :	-	11.000 €
Chapitre 21 - Article 2188 : Autres immobilisations :	+	11.000 €

##### DCM 08-09-2020 : PERSONNEL COMMUNAL - EXTENSION DU RIFSEEP AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE

Par délibération n° 2020-0018 en date du 24 février 2020, le Conseil Municipal avait modifié la mise en œuvre du régime indemnitaire applicable au personnel communal (RIFSEEP), ce dossier avait reçu un avis favorable du Comité Technique Départemental lors de sa réunion du 23 janvier 2020.

Par délibération n° 2020-0050 en date du 15 juin 2020, le Conseil Municipal avait étendu ce régime indemnitaire au cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux.

Il est rappelé que le RIFSEEP ne peut être institué que pour les grades existants sur la commune. Le Directeur des Services Techniques, en poste jusqu'au 18 septembre 2020 avait le grade de Technicien, il est remplacé à compter de début novembre par un agent appartenant au cadre d'emploi des Agents de Maîtrise (grade : Agent de Maîtrise Principal), cadre d'emploi qui n'existait pas à la commune de GESTEL.

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de l'application de la délibération n° 2020-0018 au cadre d'emploi des Agents de Maîtrise conformément aux tableaux des plafonds et aux tableaux des critères.*

##### DCM 09-09-2020 : PERSONNEL : CREATION ET SUPPRESSION DE GRADES - TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de pouvoir remplacer un agent aux Services Administratifs, il convient de créer un poste budgétaire d'adjoint administratif à temps non-complet (DHS : 17,5 heures) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

De plus afin de régulariser le tableau des effectifs, il convient de procéder aux suppressions suivantes à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 :

- Aux services administratifs : 1 adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> Classe à temps non-complet (DHS : 28 heures) ;
- Aux services techniques : 1 adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> Classe, 1 agent de maîtrise, 1 technicien, 1 technicien principal 2<sup>ème</sup> classe, 1 technicien principal 1<sup>ère</sup> classe (régularisation du recrutement d'un Directeur des Services Techniques)

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, décide de la création et des suppressions précitées*

##### DCM 10-09-2020 : TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES : ADMISSION EN NON-VALEUR

Le comptable public a fait parvenir en Mairie de GESTEL un état des taxes et produits irrécouvrables. Cet état concerne un titre de 7,50 € pour de la garderie municipale, le montant est inférieur au seuil de poursuite.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, accepte l'admission en non-valeur de ce titre.*

Compte-rendu du Conseil Municipal affiché le 12 octobre 2020

Le Maire,  
Michel DAGORNE

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie de Gestel. The stamp contains the text 'MAIRIE DE GESTEL' and '10000'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Michel DAGORNE'.